

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de Life & Banc Split Corp. (le « Fonds ») ont été préparés par Brompton Funds Limited (le « gestionnaire » du Fonds) et approuvés par le conseil d'administration du Fonds. La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers et dans les autres rubriques du rapport annuel incombe au gestionnaire.

Le gestionnaire utilise des procédures appropriées pour assurer la production d'informations financières fiables et pertinentes. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent des montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables s'appliquant au Fonds sont décrites à la note 3 des états financiers.

Il incombe au conseil d'administration du Fonds de s'assurer que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et qu'elle examine et approuve les états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités par l'intermédiaire de son comité d'audit, qui est composé en majorité d'administrateurs non membres de la direction.

Le gestionnaire, avec l'approbation du conseil d'administration, a nommé PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur du Fonds. L'auditeur a effectué l'audit des états financiers du Fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention des porteurs d'actions. L'auditeur a accès sans réserve au comité d'audit pour discuter de ses constatations.

//signé// « Mark A. Caranci »

Mark A. Caranci

Chef de la direction

Brompton Funds Limited

Le 18 mars 2020

//signé// « Craig T. Kikuchi »

Craig T. Kikuchi

Chef des finances

Brompton Funds Limited

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au fiduciaire de Life & Banc Split Corp. (le « Fonds »)

NOTRE OPINION

À notre avis, les états financiers détachés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'établies par l'International Accounting Standards Board.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations du Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et des informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers du Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers du Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Derek Hatoum.

//signé// « PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. »

**Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés**

Toronto (Ontario)

Le 18 mars 2020

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre	2019	2018
Actif		
Actif courant		
Placements	493 727 826 \$	414 340 458 \$
Trésorerie	1 969 992	2 215 040
Revenu à recevoir	1 153 606	1 563 272
Charges payées d'avance	39 901	24 706
Total de l'actif	496 891 325	418 143 476
Passif		
Passif courant		
Options vendues, à la juste valeur (note 9)	68 458	19 730
Distributions à payer aux porteurs d'actions (note 6)	6 448 718	5 820 581
Dettes et charges à payer	377 673	351 114
Actions de catégorie J (note 4)	100	100
Actions privilégiées (note 4)	272 961 580	258 876 580
Total du passif, hors actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	279 856 529	265 068 105
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	217 034 796 \$	153 075 371 \$
Actions rachetables en circulation (note 4)		
Actions privilégiées	27 296 158	25 887 658
Actions de catégorie A	27 296 158	25 887 658
Actions de catégorie J	100	100
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action		
Action privilégiée (\$)	10,00	10,00
Action de catégorie A (\$)	7,95	5,91
Action de catégorie J (\$)	1,00	1,00

Approuvé par le conseil d'administration de Life & Banc Split Corp.

//signé// « Christopher S.L. Hoffmann »

Christopher S.L. Hoffmann
Administrateur

//signé// « Mark A. Caranci »

Mark A. Caranci
Administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Revenu		
Revenu tiré du prêt de titres (note 10)	19 068 \$	11 853 \$
Gain (perte) net sur les placements et les dérivés :		
Revenus d'intérêts à distribuer	–	21 492
Dividendes	19 513 209	17 320 827
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements (note 8)	7 199 586	7 171 741
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	81 200 645	(81 938 268)
Gain (perte) net réalisé sur les options (note 8)	(2 888 530)	1 126 825
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les options	(66 958)	104 126
Total du gain (de la perte) net sur les placements et les dérivés	104 957 952	(56 193 257)
Total des revenus (pertes), montant net	104 977 020	(56 181 404)
Charges		
Frais de gestion (note 7)	3 136 079	2 922 639
Frais de service (note 7)	812 665	755 072
Honoraires d'audit	44 267	43 020
Frais du comité d'examen indépendant (note 7)	18 283	22 566
Droits de garde	50 003	45 263
Frais juridiques	2 926	3 791
Frais de communication de l'information aux porteurs d'actions	50 246	36 853
Autres frais d'administration	175 048	170 004
Intérêts et frais bancaires	624	42
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions privilégiées, montant amorti	513 740	2 467 698
Coûts de transactions	27 340	42 168
Total des charges	4 831 221	6 509 116
Revenu (perte) net de placement compte non tenu des distributions sur les actions privilégiées	100 145 799	(62 690 520)
Distributions sur les actions privilégiées (note 6)	(14 684 525)	(11 728 317)
Amortissement de la prime sur actions privilégiées (note 4)	–	58 201
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	85 461 274 \$	(74 360 636) \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, par action¹	3,17 \$	(3,16) \$

1 Selon le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation pendant l'exercice (note 4).

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A liée aux activités	85 461 274 \$	(74 360 636) \$
Ajustements aux fins du rapprochement des flux de trésorerie nets liés aux activités :		
(Gain) perte net réalisé à la vente de placements (note 8)	(7 199 586)	(7 171 741)
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les placements	(81 200 645)	81 938 268
(Gain) perte net réalisé sur les options (note 8)	2 888 530	(1 126 825)
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les options	66 958	(104 126)
Augmentation (diminution) des distributions à payer aux porteurs d'actions privilégiées	487 287	596 281
Amortissement de la prime sur actions privilégiées (note 4)	–	(58 201)
Diminution (augmentation) du revenu à recevoir	409 666	(259 876)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(15 195)	25 124
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	26 559	(80 509)
Achat de placements et d'options (note 8)	(28 428 286)	(159 347 758)
Produit tiré de la vente de placements et d'options (note 8)	34 534 389	114 659 371
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	7 030 951	(45 290 628)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie A (note 4)	11 409 660	34 221 952
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions rachetables de catégorie A (note 4)	(577 747)	(1 659 989)
Produit de l'émission d'actions privilégiées rachetables (note 4)	14 086 000	74 304 320
Montants payés pour le rachat d'actions rachetables de catégorie A (note 4)	(852)	(20 429)
Montants payés pour le rachat d'actions privilégiées rachetables (note 4)	(1 000)	(37 367 460)
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 6)	(32 192 060)	(27 898 495)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	(7 275 999)	41 579 899
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(245 048)	(3 710 729)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 215 040	5 925 769
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 969 992 \$	2 215 040 \$
Distributions sur les actions privilégiées rachetables (note 6) (\$)	14 197 238	11 132 036
Information supplémentaire¹ :		
Dividendes reçus (\$)	19 922 875	17 060 951
Intérêts reçus (\$)	–	21 492
Intérêts versés (\$)	624	42

1 Incluse dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A

Pour les exercices clos les 31 décembre	2019	2018
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de l'exercice	153 075 371 \$	223 162 337 \$
Activités :		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	85 461 274	(74 360 636)
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 6) :		
Revenu net de placement	(481 760)	(4 177 425)
Remboursement de capital	(31 851 150)	(24 090 439)
Total	(32 332 910)	(28 267 864)
Opérations sur actions rachetables de catégorie A :		
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie A (note 4)	11 409 660	34 221 952
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions rachetables de catégorie A (note 4)	(577 747)	(1 659 989)
Rachat d'actions rachetables de catégorie A (note 4)	(852)	(20 429)
Augmentation (diminution) nette résultant des opérations sur actions rachetables de catégorie A	10 831 061	32 541 534
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	63 959 425	(70 086 966)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de l'exercice	217 034 796 \$	153 075 371 \$

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2019

	Nombre d'actions	Coût \$	Valeur comptable \$	% du portefeuille
Banques				
Banque de Montréal	454 773	35 001 674	45 763 807	
La Banque de Nouvelle-Écosse	657 077	41 263 924	48 190 027	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	441 670	42 807 004	47 726 860	
Banque Nationale du Canada	729 016	31 397 776	52 496 442	
Banque Royale du Canada	463 507	32 392 366	47 625 344	
La Banque Toronto-Dominion	637 618	30 347 564	46 437 719	
		213 210 308	288 240 199	58,4
Assurance				
Great-West Lifeco Inc.	1 446 417	45 793 978	48 107 830	
iA Société financière inc.	768 078	32 796 700	54 756 281	
Société Financière Manuvie	1 997 718	42 774 232	52 639 869	
Financière Sun Life inc.	844 461	32 971 642	49 983 647	
		154 336 552	205 487 627	41,6
Commissions intégrées des courtiers		(122 340)		
Total des placements		367 424 520	493 727 826	100,0

NOTES ANNEXES

31 décembre 2019 et 2018

1. ACTIVITÉS

Life & Banc Split Corp. (le « Fonds ») est une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 6 septembre 2006. Brompton Funds Limited (le « gestionnaire ») est responsable de la gestion des affaires, du portefeuille et du programme d'options du Fonds. Le Fonds est inscrit à la Bourse de Toronto et est entré en activité le 17 octobre 2006. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des actifs du Fonds et procède à l'évaluation hebdomadaire du Fonds. L'adresse du siège social du Fonds est Bay Wellington Tower, Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 2930, Toronto (Ontario) M5J 2T3.

Le Fonds investit dans un portefeuille d'actions ordinaires de six grandes banques canadiennes et de quatre grandes sociétés canadiennes d'assurance vie cotées en bourse.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Life & Banc Split Corp. le 10 mars 2020.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur par le biais du résultat net des actifs et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les présents états financiers sont résumées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément.

a) Instruments financiers

Le portefeuille de placements du Fonds est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur la juste valeur et utilise ces données pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Il n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). Les titres de créance du Fonds dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement de capital et d'intérêts ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels n'est qu'accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Fonds. En conséquence, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A est évaluée en supposant le rachat des actions à la valeur liquidative à la date d'évaluation. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent les montants à recevoir ou à payer, actualisés s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative publiée. La valeur comptable des actifs et passifs financiers du Fonds qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours acheteur pour les actifs financiers et le dernier cours vendeur pour les passifs financiers. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'autres instruments identiques en substance et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 12 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

c) Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

d) Opérations de placement et constatation des revenus et des charges

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont eu lieu. Les intérêts à distribuer présentés dans l'état du résultat global correspondent aux paiements d'intérêts reçus par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ni les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro, pour lesquelles l'amortissement est fait selon la méthode linéaire.

Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements et la variation des gains ou pertes latents sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend ni l'amortissement des primes ni des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro. Les revenus de dividendes et les charges liées aux dividendes versés sur les titres vendus à découvert sont constatés à la date ex-dividende.

Tant que les options sont en circulation, les primes payées ou reçues par le Fonds représentent respectivement un actif ou un passif dans l'état de la situation financière et sont évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché courante d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. Les gains ou les pertes réalisés à l'échéance, au rachat ou à l'exercice d'une option sont compris dans les gains ou les pertes nets réalisés sur les options.

e) Coûts de transactions

Les coûts de transactions directement imputables à l'acquisition ou à la cession d'un placement sont passés en charges dans la période où ils sont engagés et sont présentés au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

f) Impôts sur le revenu

Le Fonds est une société de placement à capital variable selon la définition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »); à ce titre, il est assujéti à l'impôt sur ses gains en capital nets réalisés. Cet impôt est remboursable dans certaines circonstances. En vertu de la partie IV de la Loi, le Fonds est généralement assujéti à un impôt de 38 ⅓ % sur les dividendes imposables qu'il reçoit de sociétés canadiennes au cours de l'exercice. Cet impôt est entièrement remboursable si le Fonds verse suffisamment de dividendes.

Le Fonds est également un intermédiaire financier constitué en société selon la définition de la Loi. À ce titre, il n'est pas assujéti à l'impôt sur les dividendes reçus aux termes de la partie IV.1 de la Loi. Il n'est pas assujéti non plus, aux termes de la partie VI.1 de la Loi, à l'impôt sur les dividendes versés par lui sur les actions privilégiées imposables au sens qui est donné à ce terme dans la Loi.

Étant donné la politique de placement et de versement des dividendes du Fonds, et compte tenu de la déduction des charges et des dividendes imposables sur les actions de sociétés canadiennes imposables, le Fonds ne s'attend pas à devoir verser un montant important d'impôt non remboursable au Canada. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

g) Prêt de titres

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations consistent à céder temporairement des titres utilisés comme garantie moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, d'intérêts versés sur les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'engagement et inclus dans l'état du résultat global.

h) Classement des actions rachetables par le Fonds

IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* exige que les actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Par conséquent, conformément aux IFRS, les actions privilégiées du Fonds restent comptabilisées au passif, car elles ne sont pas la catégorie d'actions la plus subordonnée. Les actions de catégorie A du Fonds ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 pour le classement dans les capitaux propres. Comportant de multiples modalités de rachat, elles ont été reclassées dans les passifs financiers. Les actions de catégorie J sont rachetables au prix de 1,00 \$ par action.

4. ACTIONS RACHETABLES

Unités

Une unité désigne une unité théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A. La valeur liquidative par unité se calcule comme suit : i) la valeur totale de l'actif du Fonds, moins ii) la valeur totale du passif du Fonds (les actions privilégiées n'étant pas comptabilisées comme un passif), y compris toutes les distributions déclarées et non payées, mais payables aux porteurs d'actions, moins iii) le capital déclaré des actions de catégorie J (100 \$).

Life & Banc Split Corp. — Rapport annuel 2019

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2019 et 2018

Actions de catégorie J

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J.

Au 31 décembre 2019, 100 actions de catégorie J (100 au 31 décembre 2018) étaient en circulation.

Les actions de catégorie J n'ouvrent pas droit aux dividendes, mais confèrent un droit de vote par action à leur porteur. Elles sont rachetables au prix de 1,00 \$ par action.

Actions rachetables de catégorie A

Autorisé

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A.

Le Fonds a l'intention de verser des distributions non cumulatives mensuelles aux porteurs d'actions de catégorie A. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A i) si les distributions payables sur les actions privilégiées sont impayées ou ii) si, après le versement des distributions par le Fonds, la valeur liquidative par unité est inférieure à 15,00 \$.

Les actions de catégorie A prennent rang après les actions privilégiées, mais ont priorité de rang sur les actions de catégorie J pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action de catégorie A confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

La date d'échéance des actions de catégorie A, auparavant le 29 novembre 2018, a été reportée au 30 octobre 2023. Le Fonds prévoit racheter les actions de catégorie A à cette date, à moins de prorogation. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action de catégorie A rachetée à cette date correspondra au plus élevé des deux montants suivants : i) la valeur liquidative par unité à cette date, moins la somme de 10,00 \$, plus toute distribution à verser sur les actions privilégiées ou ii) néant.

Les porteurs d'actions de catégorie A peuvent en demander le rachat au moins 10 jours ouvrables avant l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les porteurs qui présentent des actions de catégorie A aux fins de rachat auront droit de recevoir un prix par action de catégorie A correspondant à 96 % de l'écart entre i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée et ii) le coût d'achat pour le Fonds d'une action privilégiée aux fins d'annulation. Le coût d'achat d'une action privilégiée comprend le prix d'achat de l'action privilégiée, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat. Si la valeur liquidative par unité est inférieure à 10,00 \$, le prix de rachat d'une action de catégorie A sera nul.

Un porteur d'actions de catégorie A peut demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, à la date de rachat de novembre de chaque année, à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées doivent être présentées aux fins de rachat au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat de novembre.

En raison du report de la date d'échéance des actions de catégorie A au 30 octobre 2023, les porteurs pouvaient demander le rachat de leurs actions de catégorie A le 29 novembre 2018 en donnant un préavis au plus tard le dernier jour ouvrable d'octobre 2018. En vertu de ce droit de rachat spécial, la remise d'une action de catégorie A et d'une action privilégiée n'était pas obligatoire.

Les actions de catégorie A du Fonds sont classées à titre de passif financier dans l'état de la situation financière.

Unités émises

	2019	2018
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Actions rachetables de catégorie A en circulation au 1 ^{er} janvier	25 887 658	22 193 972
Émission d'actions rachetables de catégorie A	1 408 600	3 696 400
Rachat d'actions rachetables de catégorie A	(100)	(2 714)
Actions rachetables de catégorie A en circulation au 31 décembre	27 296 158	25 887 658
Nombre moyen pondéré d'actions rachetables de catégorie A en circulation	26 944 098	23 549 280

Le 4 avril 2019, le Fonds a émis 1 408 600 actions à un prix de 8,10 \$ l'action pour un produit brut de 11 409 660 \$. La rémunération des placeurs pour compte et les frais d'émission se sont élevés à 587 274 \$.

Life & Banc Split Corp. — Rapport annuel 2019

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2019 et 2018

Le 4 juillet 2018, le Fonds a réalisé une émission de 2 532 000 actions de catégorie A à un prix de 9,80 \$ l'action pour un produit brut de 24 813 600 \$. La rémunération des placeurs pour compte et les frais d'émission se sont élevés à 1 210 652 \$.

Le 3 décembre 2018, le Fonds a réalisé une émission de 1 164 400 actions de catégorie A à un prix de 8,08 \$ l'action pour un produit brut de 9 408 352 \$. La rémunération des placeurs pour compte et les frais d'émission se sont élevés à 450 767 \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, 100 actions de catégorie A ont été rachetées dans le cadre d'un rachat annuel. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, 2 714 actions de catégorie A ont été rachetées dans le cadre d'un rachat spécial.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucune action de catégorie A n'a été rachetée aux fins d'annulation dans le cadre d'un rachat mensuel (aucune pour l'exercice clos le 31 décembre 2018).

Le 31 décembre 2019, le cours de clôture des actions de catégorie A s'élevait à 7,97 \$ par action (6,68 \$ au 31 décembre 2018).

Actions privilégiées rachetables

Autorisé

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées.

Les porteurs d'actions privilégiées étaient en droit de recevoir des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes de 0,11875 \$ par action jusqu'au 29 novembre 2018. Ces distributions ont été portées à 0,13625 \$ par action le 30 novembre 2018. Les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions de catégorie A pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action privilégiée confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

La date d'échéance des actions privilégiées, auparavant le 29 novembre 2018, a été reportée au 30 octobre 2023. Le Fonds prévoit racheter les actions privilégiées à cette date, à moins de prorogation. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action privilégiée correspondra au moins élevé des deux montants suivants : i) 10,00 \$, plus toute distribution à verser sur les actions privilégiées ou ii) la valeur liquidative du Fonds à cette date, divisée par le nombre d'actions privilégiées alors en circulation.

Les actions privilégiées peuvent être présentées par les porteurs aux fins de rachat par le Fonds au moins 10 jours ouvrables avant l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les porteurs qui présentent des actions privilégiées aux fins de rachat ont droit à un prix par action correspondant à 96 % du moins élevé des deux montants suivants : i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée moins le coût d'achat pour le Fonds d'une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprend le prix d'achat de l'action de catégorie A, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat.

Un porteur d'actions privilégiées peut également demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A l'avant-dernier jour ouvrable de novembre de chaque exercice (à l'exception d'un exercice au cours duquel les actions arrivent à échéance), à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être présentées aux fins de rachat au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat de novembre.

En raison du report de la date d'échéance des actions privilégiées au 30 octobre 2023, les porteurs pouvaient demander le rachat de leurs actions privilégiées le 29 novembre 2018 en donnant un préavis au plus tard le dernier jour ouvrable d'octobre 2018. Ce rachat spécial n'exigeait pas la remise d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A.

Unités émises

	2019 Nombre d'actions	2018 Nombre d'actions
Actions privilégiées rachetables en circulation au 1 ^{er} janvier	25 887 658	22 193 972
Émission d'actions privilégiées rachetables	1 408 600	7 430 432
Rachat d'actions privilégiées rachetables	(100)	(3 736 746)
Actions privilégiées rachetables en circulation au 31 décembre	27 296 158	25 887 658

Le 4 avril 2019, le Fonds a émis 1 408 600 actions privilégiées à un prix de 10 \$ l'action pour un produit brut de 14 086 000 \$.

Le 4 juillet 2018, le Fonds a réalisé une émission de 2 532 000 actions privilégiées à un prix de 10 \$ l'action pour un produit brut de 25 320 000 \$.

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2019 et 2018

Le 3 décembre 2018, le Fonds a réalisé une émission de 4 898 432 actions privilégiées à un prix de 10 \$ l'action pour un produit brut de 48 984 320 \$.

L'écart entre le prix d'émission des actions privilégiées et la valeur de rachat, plus les dividendes courus, est comptabilisé à titre de prime reçue. La prime de 222 759 \$ reçue au cours des exercices est amortie sur la durée de vie des actions privilégiées. Au 31 décembre 2018, la prime était entièrement amortie et son solde était de néant. Aucun amortissement n'a donc été effectué au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (amortissement de 58 201 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, 100 actions privilégiées ont été rachetées dans le cadre d'un rachat annuel. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, 3 736 746 actions privilégiées ont été rachetées dans le cadre d'un rachat spécial.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucune action privilégiée n'a été rachetée aux fins d'annulation dans le cadre d'un rachat mensuel (aucune pour l'exercice clos le 31 décembre 2018).

Le 31 décembre 2019, le cours de clôture des actions privilégiées s'élevait à 10,31 \$ par action (9,84 \$ au 31 décembre 2018).

5. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est constitué de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A. Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital sont les suivants :

i) verser aux porteurs d'actions privilégiées des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes et leur rembourser le prix d'émission initial de ces actions à la date d'échéance, ou à une date ultérieure si le conseil d'administration décide de prolonger la durée du Fonds pour une période d'au plus cinq ans;

ii) verser mensuellement aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions en espèces ciblées à 0,10 \$ par action et leur offrir un potentiel de croissance de la valeur liquidative par action.

Le Fonds gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque de ses placements. Afin de gérer la structure de son capital, le Fonds peut ajuster le montant des distributions versées aux porteurs d'actions ou leur rembourser du capital.

6. DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS D'ACTIONS

Les distributions sont effectuées trimestriellement pour les actions privilégiées et mensuellement pour les actions de catégorie A. Les distributions sont payables au plus tard le dixième jour ouvrable du mois suivant.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Fonds a déclaré des distributions de 1,20 \$ par action de catégorie A (1,20 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018) et de 0,545 \$ par action privilégiée (0,4811 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018), pour un total respectif de 32 332 910 \$ (28 267 864 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018) et de 14 684 525 \$ (11 728 317 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018).

Le 24 janvier 2020, le Fonds a déclaré des distributions mensuelles de 0,10 \$ par action de catégorie A pour les porteurs inscrits à la date de clôture des registres le 31 janvier 2020.

7. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

a) Frais de gestion et de service

En vertu d'une convention de gestion, le gestionnaire fournit au Fonds des services de gestion, d'administration et de conseil, y compris le personnel de direction clé. En contrepartie de ces services, le Fonds verse des frais de gestion annuels correspondant à 0,60 % de sa valeur liquidative, taxes applicables en sus. La valeur liquidative du Fonds est établie en déduisant le passif du Fonds de son actif total. À cette fin, les actions de catégorie A et les actions privilégiées ne sont pas considérées comme un passif du Fonds. Ils sont calculés et payables mensuellement. Le Fonds verse aussi au gestionnaire des frais de service annuels correspondant à 0,40 % de la valeur liquidative des actions de catégorie A du Fonds. Ces frais de service sont ensuite payés par le gestionnaire aux courtiers en valeurs, au prorata du nombre d'actions détenues par leurs clients respectifs à la fin de chaque trimestre civil. Le 1^{er} janvier 2020, le Fonds a cessé le paiement des frais de service.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les frais de gestion se sont élevés à 3 136 079 \$ (2 922 639 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018), dont un montant de 48 \$ avait été payé d'avance au 31 décembre 2019 (797 \$ payés d'avance au 31 décembre 2018). Les frais de service se sont élevés à 812 665 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (755 072 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018), dont 217 499 \$ étaient payables au 31 décembre 2019 (153 816 \$ au 31 décembre 2018). Il incombe au Fonds de payer toutes les charges se rapportant à son fonctionnement et à l'exercice de ses activités.

Life & Banc Split Corp. — Rapport annuel 2019

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2019 et 2018

b) Frais du comité d'examen indépendant

La rémunération totale versée aux membres du comité d'examen indépendant au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est élevée à 18 283 \$ (22 566 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018) et elle comprenait exclusivement des honoraires. Les frais du comité d'examen indépendant étaient nuls au 31 décembre 2019 (nuls au 31 décembre 2018).

8. OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Les opérations de placement, compte non tenu des commissions de courtage, se sont établies comme suit pour les exercices clos les 31 décembre :

	2019 \$	2018 \$
Produit tiré de la vente de placements et d'options	34 534 389	114 659 371
Moins le coût des placements et des options vendus :		
Placements et options, au coût, à l'ouverture de l'exercice	369 142 607	320 321 011
Placements acquis et options vendues au cours de l'exercice	28 428 286	155 182 401
Placements et options, au coût, à la clôture de l'exercice	(367 347 560)	(369 142 607)
Coût des placements et options vendus au cours de l'exercice	30 223 333	106 360 805
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements et d'options	4 311 056	8 298 566

Aucun paiement indirect n'a été versé par le Fonds pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

9. OPTIONS

Le Fonds peut vendre des options d'achat couvertes ou des options de vente assorties d'une couverture en espèces afin de produire un revenu supplémentaire. Le Fonds avait les options d'achat suivantes :

Au 31 décembre 2019

Sous-jacent	Nombre de contrats ¹	Date d'échéance	Prix d'exercice de l'option	Prime reçue \$	Juste valeur \$
Banque de Montréal	708	21 févr. 2020	104,00	46 020	(18 408)
iA Société financière inc.	910	17 janv. 2020	72,00	30 940	(50 050)
				76 960	(68 458)

1 Chaque contrat vise 100 actions du titre sous-jacent.

Au 31 décembre 2018

Sous-jacent	Nombre de contrats ¹	Date d'échéance	Prix d'exercice de l'option	Prime reçue \$	Juste valeur \$
La Banque de Nouvelle-Écosse	630	18 janv. 2019	74,00	33 390	(6 930)
Banque Canadienne Impériale de Commerce	400	18 janv. 2019	115,00	30 000	(6 800)
La Banque Toronto-Dominion	600	18 janv. 2019	76,00	31 800	(6 000)
				95 190	(19 730)

1 Chaque contrat vise 100 actions du titre sous-jacent.

10. PRÊT DE TITRES

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, la Compagnie Trust CIBC Mellon (et certaines de ses sociétés affiliées). La valeur de marché globale des titres prêtés par le Fonds ne peut être supérieure à 50 % de son actif. Le Fonds reçoit une garantie correspondant à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est généralement composée de trésorerie et d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, par le gouvernement des États-Unis ou un de ses organismes, ou encore par un organisme supranational accepté, selon la définition du Règlement 81-102. Au 31 décembre 2019, la valeur de marché des titres prêtés et la garantie correspondante s'élevaient respectivement à 34,6 M\$ (14,2 M\$ au 31 décembre 2018) et à 36,3 M\$ (14,9 M\$ au 31 décembre 2018).

Le revenu tiré du prêt de titres est présenté dans l'état du résultat global, déduction faite des frais liés au prêt de titres revenant au dépositaire du Fonds, la Compagnie Trust CIBC Mellon (et à certaines de ses sociétés affiliées).

Le revenu tiré du prêt de titres s'est établi comme suit pour les exercices clos les 31 décembre :

	2019 \$	2018 \$
Revenu brut tiré du prêt de titres	27 239	16 932
Frais liés au prêt de titres	(8 171)	(5 079)
Revenu net tiré du prêt de titres reçu par le Fonds	19 068	11 853

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les frais liés au prêt de titres ont représenté 30,0 % (30,0 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2018) du revenu brut tiré du prêt de titres.

11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Compte tenu de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2019 et regroupe les titres par segment de marché. Le tableau comparatif suivant présente les titres détenus par le Fonds par secteur d'activité au 31 décembre 2018. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont décrits ci-après.

Au	31 décembre 2018
Secteur d'activité	% du portefeuille
Banques	60,5
Assurance	39,5
Total	100,0

Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum toute incidence négative de ces risques sur le rendement du Fonds en rééquilibrant régulièrement le portefeuille de placements conformément aux objectifs de placement. Il maintient également une structure de gouvernance pour surveiller les activités de placement du Fonds et le respect des stratégies et des contraintes de placement, des directives internes et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le portefeuille se compose d'actions libellées en dollars canadiens et inscrites à la cote d'une bourse.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie en raison des fluctuations de cours (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant les instruments échangés sur un marché ou un segment de marché. Tous les titres présentent un risque de perte de capital. Le gestionnaire cherche à atténuer ce risque par une gestion minutieuse de dérivés respectant les paramètres de la stratégie de placement. Exception faite des options vendues, le risque maximum de perte découlant des instruments financiers est équivalent à la juste valeur de ces instruments. Aucun risque supplémentaire ne découle des options d'achat couvertes vendues.

Le Fonds est exposé à l'autre risque de prix par ses placements dans des actions et des options. Au 31 décembre 2019, si le cours de ces titres avait augmenté de 10 %, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait augmenté d'environ 48,3 M\$, ou 22,3 % (environ 41,2 M\$, ou 26,9 % au 31 décembre 2018). De même, si le cours de ces titres avait diminué de 10 %, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait diminué d'environ 49,3 M\$, ou 22,7 % (environ 41,4 M\$, ou 27,1 % au 31 décembre 2018). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2019 et 2018

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une des obligations ou à l'un des engagements qu'elle a contractés avec le Fonds. Le Fonds n'était pas exposé à un risque de crédit important aux 31 décembre 2019 et 2018. La valeur comptable des titres prêtés, de la trésorerie et du revenu à recevoir représente le risque de crédit maximal, étant donné qu'ils seront réglés à court terme.

Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'est effectuée qu'après la réception du paiement par le Fonds. L'opération échoue si l'une des parties ne remplit pas son obligation.

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire (voir la note 10). Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime, puisque toutes les contreparties ont une notation suffisante et approuvée, et que la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé au risque de liquidité par ses rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées au gré des porteurs. En ce qui concerne les rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, le Fonds reçoit un avis au moins 10 jours ouvrables avant les dates de rachat, ce qui donne le temps au gestionnaire de vendre les titres, quoiqu'il puisse manquer de temps pour les vendre à un prix raisonnable. En raison du report de la date d'échéance du Fonds au 30 octobre 2023, les porteurs peuvent demander le rachat de leurs actions de catégorie A et de leurs actions privilégiées le 29 novembre 2018 en donnant un préavis au plus tard le dernier jour ouvrable d'octobre 2018.

Les tableaux ci-après présentent les passifs financiers du Fonds en les regroupant selon la durée à courir entre la date des états financiers et la date d'échéance contractuelle.

	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à 1 an \$	Plus de 1 an \$	Total \$
Au 31 décembre 2019				
Options vendues, à la juste valeur	68 458	—	—	68 458
Dettes et charges à payer	377 673	—	—	377 673
Distributions à payer aux porteurs d'actions	6 448 718	—	—	6 448 718
Total	6 894 849	—	—	6 894 849

	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à 1 an \$	Plus de 1 an \$	Total \$
Au 31 décembre 2018				
Options vendues, à la juste valeur	19 730	—	—	19 730
Dettes et charges à payer	351 114	—	—	351 114
Distributions à payer aux porteurs d'actions	5 820 581	—	—	5 820 581
Total	6 191 425	—	—	6 191 425

d) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'instruments financiers libellés dans une autre devise que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation de l'information financière du Fonds, fluctue en raison des variations des taux de change. Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds n'était pas exposé au risque de change.

12. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les actifs et les passifs du Fonds comptabilisés à la juste valeur ont été classés selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3).

Le Fonds classe ses placements et ses actifs et passifs dérivés en trois catégories selon la nature des données utilisées pour déterminer leur juste valeur. Les catégories et la nature des données utilisées pour chaque catégorie s'établissent comme suit :

Niveau 1 : Les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement, soit indirectement, y compris sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Life & Banc Split Corp. — Rapport annuel 2019

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2019 et 2018

Niveau 3 : Les données non observables. Il y a peu ou aucune opération sur le marché. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur nécessitent que la direction exerce son jugement ou fasse des estimations, et ce, dans une large mesure.

Le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel appartient un instrument financier est établi en fonction du niveau le plus bas auquel est classée une donnée significative dans l'évaluation de la juste valeur.

Actifs et passifs à la juste valeur au 31 décembre 2019	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions	493 727 826	—	—	493 727 826
Options vendues	(68 458)	—	—	(68 458)
Total	493 659 368	—	—	493 659 368

Actifs et passifs à la juste valeur au 31 décembre 2018	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions	414 340 458	—	—	414 340 458
Options vendues	(19 730)	—	—	(19 730)
Total	414 320 728	—	—	414 320 728

Les actions privilégiées émises et en circulation au 31 décembre 2019 affichaient un prix de rachat par action de 10,00 \$ (10,00 \$ au 31 décembre 2018) et un cours par action de 10,31 \$ (9,84 \$ au 31 décembre 2018).

Aucun actif ou passif financier n'a été transféré d'un niveau à un autre au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018.

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, du revenu à recevoir, des charges payées d'avance, des distributions à payer, et des dettes et charges à payer correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, l'instrument est reclassé au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas il est classé au niveau 3.

a) Actions

Les positions en actions du Fonds sont classées au niveau 1, car les titres sont négociés activement et un prix fiable est observable. Les actions du Fonds ont généré un gain net réalisé et une variation nette du gain latent de 88 400 231 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (perte de 74 766 527 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018).

b) Options

Les options vendues du Fonds sont classées au niveau 1, car leur valeur est fondée sur des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs. La perte nette réalisée et la variation nette de la perte latente sur les options ont été de 2 955 488 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (gain de 1 230 951 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018).